

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42

Fax 04 74 92 07 16

mairie@succieu.fr

Etaient présents : Didier **BOUILLOT** - Jean-Charles **BARDONNENCHE** - Anne-Laure **BARRAL-JOANNES** - Patrick **GAGET** - Joël **NADLER** - Corinne **PAQUIER** - Vincent **THIENPONT**

Excusés : Emilie **BRON** (pouvoir à Corinne Paquier) - Joël **SAVOY** - Daniel **MARTINEZ** (pouvoir à Patrick Gaget)

Absente : Charlène **GENEVAY**

Secrétaire de séance : Jean-Charles Bardonnenche

Le compte-rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité.

1 - Salle des fêtes

Règlement

Le règlement intérieur dans sa forme et son contenu est arrêté.

La grande salle est prévue pour accueillir 250 personnes en configuration "spectacle" et 150 personnes en configuration "banquet".

La petite salle est prévue pour accueillir 30 personnes.

La location de la petite ou de la grande salle comprend la cuisine et les parties communes de la salle des fêtes.

Les tarifs appliqués seront les suivants :

	Résidents		Non résidents		Associations (*)	
	Grande	Petite	Grande	Petite	Grande	Petite
1 jour	200 €	80 €	500 €	200 €	100 €	40 €
2 jours	300 €	120 e	750 €	300 €	150 €	60 €
Jour supplémentaire	100 €	40 €	250 €	100 €	50 €	20 €

La caution est fixée à 500 €.

(*) Les associations disposeront de 2 manifestations gratuites dans l'année. L'utilisation sera payante à partir de la troisième manifestation. Le souhait est de trouver un équilibre entre les manifestations organisées par les associations et les locations aux résidents et non résidents. Les nouveaux tarifs ont été adoptés à l'unanimité.

Afin de remercier la commune de Châteautilain d'avoir mis à disposition, à plusieurs occasions, sa salle des fêtes pendant la durée des travaux ; il a été convenu à l'unanimité de permettre aux associations de Châteautilain, sur une période d'un an, d'accéder à notre nouvelle salle des fêtes au tarif retenu pour nos associations.

Travaux

La réception de la salle est prévue semaine 37 (semaine du 9 septembre). En tenant compte des réserves de fin de travaux, la mise à disposition effective de la salle n'est pas prévue avant début octobre.

Les vestiaires seront livrés durant le mois d'août.

Suite aux travaux de raccordement aux réseaux d'évacuation des eaux usées, la montée du Gapillon sera refaite. Le SIEB (Syndicat Intercommunal des Eaux de Biol) propose à la commune de prendre à sa charge la largeur de route (50 cm sur les 3 m) qui dépasse le simple recouvrement de la tranchée. Le coût en est d'environ 2 000 € HT.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition permettant une remise en état complète de la montée du Gapillon.

2 - Emplois municipaux

Horaires de Mme Garcia

Souhaitant évoluer vers un poste tourné vers la petite enfance, Mme Garcia a effectué un stage à la maternelle. Ce stage a permis de valider son aptitude comme aide aux écoles.

Cette évolution de poste répond également aux demandes des enseignantes de disposer d'un demi-poste supplémentaire d'ATSEM.

Cette nouvelle activité nécessite d'équilibrer son emploi du temps et ses horaires car Mme Garcia intervient aussi pour le ménage des écoles. Ces points seront traités avec l'intéressée lors d'une prochaine commission.

Cette disposition a été adoptée à l'unanimité.

Changement de poste

Afin d'accompagner l'évolution statutaire de Mme Genevey, le poste d'adjointe technique de 1ère classe est supprimé et celui d'adjointe technique principale de 2nde classe est créé. Délibération prise à l'unanimité.

3 - Ecoles

Contrat de maintenance Ecole Numérique Rurale

Suite à notre intégration à la CAPI, la société B&B Consultant nous propose un contrat de maintenance pour notre équipement d'Ecole Numérique Rurale. Cet équipement est composé d'un tableau numérique interactif et de 15 ordinateurs portables.

Le contrat proposé d'un montant de 850 € /an TTC avec tacite reconduction comprend :

- l'assistance téléphonique
- une maintenance logicielle et matérielle
- une intervention sur site

Contre 1 - Abstention 4 - Pour 4 : la proposition de contrat est adoptée

Règlement de la cantine

Le règlement de la cantine est modifié pour indiquer le nouveau prix du repas, passé de 3,70 € à 4 € par décision du 1^{er} mars 2013. Le prix du ticket pour un adulte est lui passé à 6 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - Intercommunalité

Avis sur la création d'un service commun de coordination des activités périscolaires

L'organisation des activités périscolaires fait suite à la réforme des rythmes scolaires. La coordination de ces activités périscolaires n'est pas une compétence de la CAPI, qui propose cependant de mettre en place une mutualisation de moyens avec la création d'un poste pour gérer cette coordination. Ce service implique une charge annuelle de 12 000 € à répartir entre les communes.

Selon les modalités qui seraient retenues, la participation de Succieu à ce service serait comprise entre 428 et 550 € par an.

Le plan de financement de cette activité prévoit une répartition entre :

- les communes ayant moins de 9 classes
- les communes ayant entre 9 et 39 classes
- les communes ayant plus de 40 classes

Le débat a porté non pas sur l'intérêt pour Succieu de pouvoir mutualiser cette activité avec les autres communes de la CAPI, mais sur la pertinence de créer un nouveau poste alors que des communes comme Bourgoin disposent déjà de ce type de poste. Cette activité de coordination nécessite-t-elle une création de poste ? Le maire précise qu'elle intervient dans le cadre de la mise en place du Schéma de Mutualisation de la CAPI. Il ne s'agit donc pas de mettre en commun des services communaux, mais de partager un service commun à toutes les communes qui choisiront d'y adhérer.

Contre 2 - Abstention 3 - Pour 4 : le Conseil Municipal émet donc un avis favorable à la mise en place de ce service commun de coordination.

Point sur la démarche de mutualisation

La CAPI a entrepris sur la période 2013-2015 une démarche de mutualisation. L'objectif est de profiter d'un regroupement des moyens pour rechercher une meilleure efficacité et réaliser des économies d'échelle. Le regroupement des achats sur certains secteurs est un exemple de mutualisation.

Les axes de travail abordés par la CAPI sont les suivants :

- les services informatiques : applications, matériels, plan de sauvegarde, administration des postes de travail ;
- une cuisine centrale ;
- le système d'information géographique : carte, plan, cadastre ;
- l'évolution des politiques publiques (santé, sport, culture).

5 - Finances

Décision modificatrice pour le règlement de facture 2012 de rénovation de l'éclairage public : la somme de 3693 € passe du poste voirie à celui d'électrification. La décision modificatrice est adoptée à l'unanimité.

6 - Urbanisme

Point sur le PLU

La DDT (Direction Départementale des Territoires) demande qu'une démarche d'évaluation environnementale pour le Schéma Directeur d'Assainissement soit effectuée. Ce point a été vu avec le SIEB (Syndicat Intercommunal des Eaux de Biol) et le dossier a été présenté à la Direction de l'Environnement qui doit répondre durant l'été.

Le PLU devrait être arrêté sur septembre/octobre et validé sur le dernier trimestre 2013 avec l'enquête publique.

Délibération sur la proposition de don d'une parcelle des conjoints Soubeyrat au Maillet.

Dans le cadre de la succession de M. Soubeyrat, ses héritiers proposent de faire don à la commune notamment de la parcelle n°595 d'une superficie de 1226 m².

Cette parcelle est positionnée en continuité d'un espace naturel sensible pouvant être mis en valeur. Avant d'accepter, différents membres du Conseil ont demandé à se rendre sur cette parcelle pour en apprécier sa disposition et sa nature.

Cette délibération est remise à l'ordre du jour du Conseil Municipal de septembre.

7 - Environnement

Depuis le début du printemps des habitants de la commune sont confrontés à des attitudes contestables de propriétaires de quads ou de motos. Ainsi la commune a dû prendre un arrêté pour protéger le chemin du Verneicu et la descente du Bégot.

La commune rappelle que l'usage des engins motorisés est réglementé et que l'application de principes de bon sens est attendue des conducteurs:

- le « tout-terrain » doit se pratiquer sur des sites adaptés : pas de hors-piste sur Succieu ;
- la réglementation est la même que sur la route. Le véhicule doit être homologué, silencieux (sans modification du pot d'échappement) et muni des équipements conformes à la réglementation (éclairage, clignotant, rétroviseurs,..);
- la randonnée motorisée n'est pas une compétition, les vitesses excessives ne sont pas de circonstance. Les engins ne doivent emprunter que des chemins carrossables c'est à dire accessibles aux voitures ;
- les espaces naturels, les propriétés privées, les cultures doivent être respectés. Les chemins et leurs abords également : les chemins sont sensibles à l'érosion.
- les chemins sont un espace commun où chacun a sa place dans le respect des autres et des riverains.

8 - Fêtes et Cérémonies

Bilan de la fête de la musique

La fête de la musique est une nouvelle fois une réussite avec la présence de 4 groupes pour une soirée festive.

Les frais engagés sont de 1176 € sur un budget initial de 1500 €.

9 - Questions diverses

La mairie rappelle une nouvelle fois à tous que l'usage des outils et autres engins de jardinage ne doit pas se faire en dehors des plages horaires suivantes :

- 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 tous les jours ouvrables
- 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Second rappel : l'élimination (par un feu) des déchets verts est interdite sur la commune. Les déchetteries sont pourvues de bennes permettant leur entreposage et leur recyclage.

Le Conseil Municipal se termine par une précision du Maire : la municipalité ne prendra jamais en considération un problème de voisinage ou toute autre demande qui serait basé sur un courrier anonyme ou signé d'un collectif anonyme d'habitants de Succieu.

COMMUNIQUE MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en juillet 1997 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

FERMETURE DU SECRETARIAT : **Le secrétariat sera fermé du 5 au 24 août inclus**

En cas d'urgence, contactez

<u>Semaine du 29 juillet au 4 août</u>	Joël NADLER, 2 ^{ème} Adjoint	06 08 49 69 17
<u>Semaine du 5 au 11 août</u>	Corinne PAQUIER, 1 ^{er} Adjoint	06 83 57 57 56
<u>Semaine du 12 au 18 août</u>	Patrick GAGET, 3 ^{ème} Adjoint	06 86 65 76 69
<u>Semaine du 19 au 25 août</u>	Didier BOUILLOT, Maire	06 17 35 64 41

LUTTER CONTRE L'AMBROISIE : L'ambroisie pose un réel problème de santé publique entraînant conjonctivites, asthmes, rhinites, eczéma ou urticaire. La solution la plus efficace et la plus répandue pour lutter contre la plante est le fauchage en août avant que le pollen ne soit libéré et un autre fauchage en septembre avant que les graines ne soient produites. L'ambroisie ne supportant pas la concurrence des autres plantes, une autre solution consiste à l'empêcher de germer en semant les terrains de trèfle, de luzerne ou gazon.

Il ne faut pas oublier que chacun a des devoirs pour éviter la prolifération de l'ambroisie : chaque propriétaire, locataire ou gestionnaire doit arracher la plante sur le terrain dont il a la responsabilité.

Un numéro vert est en place pour fournir au public des informations sur la plante :
0 800 87 70 21

Horaires des transports en commun à la rentrée.

Trois lignes de transports scolaires et une ligne périurbaine du réseau Ruban desserviront la commune à partir de la rentrée de septembre 2013. Tous les cars sont cependant accessibles à tous les voyageurs.

Les lignes Transisère fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire.

La ligne Ruban 5 jours sur 6 y compris durant les vacances. Il s'agit d'une nouvelle desserte régulière. Elle fera l'objet d'un suivi régulier par l'exploitant et le service Transports de la CAPI, et son fonctionnement pourra faire l'objet de modifications en fonction de sa fréquentation.

Un nouvel arrêt et une adaptation du parcours des lignes 1130 et BJA 06 permettent de desservir le secteur du Genevey/Grand Verger.

Les horaires complets sont consultables sur le site Itinisere
http://www.itinisere.fr/horaires/?rub_code=6&keywordsLocality=Succieu

Par destinations. Succieu vers Bourgoin-Jallieu.

Ligne 1130

Destination Barbusse (Lycée L'Oiselet) :

7h18 RD 520 Route de Succieu

7h20 route de Buffières. Il dessert Nivolas-Vermelle (lycée St-Marc et zone commerciale du Pont de l'Agny) et le Lycée Gambetta à Bourgoin-Jallieu.

Destination Pré-Bénit

7h29 : RD 520 Route de Succieu

7h39 : Le Javet

7h41 : Le Gapillon

7h42 : Le Stade (nouvel arrêt)

7h46 : Succieu Place

7h49 : route de Buffières

Il dessert également Nivolas-Vermelle à l'arrêt Pont de l'Agny.

Ligne BJA 05

Destination Pré-Bénit.

7h46 départ de Fichailon.

Arrivée à Pré-Bénit 8h12.

Ligne BJA 06

Direction Barbusse

7h08 Succieu Usine

7h11 Succieu Place.

Ce bus dessert Nivolas Place (7h17) et le Lycée Gambetta à Bourgoin-Jallieu.

6h54 : Le Stade

6h55 Le Gapillon

6h56 Le Javet

7h00 Le Fichailon

Ce bus dessert Nivolas-Vermelle (lycée St-Marc et zone commerciale du Pont de l'Agny 7h10) et le Lycée Gambetta à Bourgoin-Jallieu (7h18).

Ligne 21 (Succieu Place, Sérézin, Nivolas, Meyrié, Gare de Bourgoin, Pont St-Michel).

09h00 Succieu Place. Pont-St-Michel 9h29

13h00 Succieu Place. Pont St-Michel 13h29

17h08 Succieu Place, Pont St-Michel 17h37

Bourgoin-Jallieu vers Succieu.

Ligne 21

8h20 Pont St-Michel, Succieu Place 8h49

12h20 Pont St-Michel, Succieu Place 12h49

16h35 Pont-St-Michel, Succieu Place 17h04

Ligne 1130

08h15 Bourgoin-Barbusse, 8h29 Route de Buffières, 8h30 Route de Succieu D 520.

16h55 Nivolas Lycée St Marc, 17h10 Succieu Place.

17h10 Bourgoin Collège Pré-Bénit, 17h31 Route de Buffières, 17h34 Succieu Place, 17h38 Route de Succieu D520.

17h20 Bourgoin-Barbusse, 17h36 Route de Buffières, 17h38 route de Succieu D520.

18h20 Bourgoin-Barbusse, 18h36 Route de Buffières, 18h38 route de Succieu D520.

Ligne BJA 05

17h10 Collège Pré Bénit, 17h35 Le Fichailon, 17h38 Le Javet, 17h40 Le Gapillon, 17h41 Le Stade.

Ligne BJA 06 (direction St-Victor de Cessieu Ste Blandine)

16h10 Bourgoin-Barbusse, 16h29 Le Fichailon, 16h31 Succieu Usine, 16h32 Succieu Place.

17h20 Bourgoin-Barbusse, 17h40 Le Fichailon, 17h42 Succieu Usine, 17h47 Le Javet, 17h48 Le Gapillon, 17h50 Le Stade.

18h20 Bourgoin-Barbusse, 18h40 Le Fichailon, 18h42 Succieu Usine, 18h44 Succieu Place, 18h47 Le Javet, 18h48 Le Gapillon, 18h50 Le Stade.